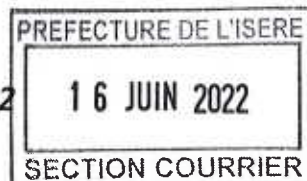




ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 13 juin 2022



DELIBERATION N°2022-026

L'an 2022, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 juin 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY à Nelly JANIN QUERCIA, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR à Didier PERRIN, Annie PONTHEUX à Nathalie GOIX.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/03/2022. Il est approuvé à la majorité (17 voix pour ; 1 voix contre : Bénédicte GUILLAUMIN ; 1 abstention : Aldo CARBONARI).

DELIBERATION N°2022-026 : Autorisation donnée au Maire pour vendre le terrain situé au 22 impasse Léon Oddos

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteure

CONSIDERANT la délibération n°2022/016 du 28 mars 2022 relative à l'autorisation donnée au Maire pour vendre le terrain situé au 22 Impasse Léon Oddos ;

CONSIDERANT qu'il convient de préciser la TVA sur la cession du bien communal et le paiement de la commission due à la société « IAD France » ;

RAPPELLE que par acte notarié en date du 08 juillet 2005, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole a procédé, à la demande et pour le compte de la commune de Noyarey, à l'acquisition de la propriété située au 396 rue Léon Porte à NOYAREY, cadastrée AB 438, pour une surface de 1 715 m².

RAPPELLE la délibération n°2015/039 du conseil municipal de Noyarey en date du 21 septembre 2015, autorisant le maire à déposer un permis d'aménager sur la parcelle cadastrée AB438, visant à la viabilisation du terrain en vue de la réalisation de 4 terrains à bâtir.

RAPPELLE la délibération n°2015/059 du conseil municipal de Noyarey en date du 14 décembre 2015, demandant la sortie de portage de la parcelle AB438 par l'EPFL du Dauphiné, au profit de la commune, ayant abouti à l'acquisition de la parcelle AB438 par la commune, par acte notarié en date du 11 mars 2016 établi par Me David AMBROSIANO, notaire à Fontaine (38600).

RAPPELLE la délibération n°2015/060 du conseil municipal de Noyarey en date du 14 décembre 2015, nommant la nouvelle voie aujourd'hui réalisée sur la parcelle cadastrée AB438, « impasse Léon Oddos »

RAPPELLE la délibération n°2015/061 du conseil municipal de Noyarey en date du 14 décembre 2015, autorisant le maire à vendre les terrains situés sur la parcelle cadastrée AB438.

RAPPELLE que cette parcelle anciennement cadastrée AB438 a fait l'objet d'un permis d'aménager valant division, accordé en date du 09 novembre 2015, aboutissant à l'existence d'une voirie (cadastrée AB515) devenue voie métropolitaine, et de 4 terrains distincts à bâtir : AB506, AB507, AB508, et le dernier terrain étant formé des parcelles cadastrées AB509 et AB514.

RAPPELLE que le projet a fait l'objet d'une modification de son permis d'aménager, accordée en date du 16 novembre 2016.

RAPPELLE la délibération n°2015/061 du conseil municipal de Noyarey en date du 14 décembre 2015, autorisant le maire à vendre :

- le terrain situé au 38 impasse Léon Oddos, sur la parcelle cadastrée AB508, ayant abouti à la signature d'un acte de vente en date du 11 décembre 2017.

- le terrain situé au 39 impasse Léon Oddos, sur la parcelle cadastrée AB509, ayant abouti à la signature d'un acte de vente en date du 27 juillet 2016.

RAPPELLE la délibération n°2018/016 du conseil municipal de Noyarey en date du 09 avril 2018, autorisant le maire à vendre le terrain situé au 8 impasse Léon Oddos, sur la parcelle cadastrée AB506, et ayant abouti à la signature d'un acte de vente en date du 26 novembre 2018.

RAPPELLE la délibération n°2018/024 du conseil municipal de Noyarey en date du 11 juin 2018, autorisant le maire à vendre :

- le terrain situé au 22 impasse Léon Oddos, sur la parcelle cadastrée AB507, ayant fait l'objet d'une « promesse de vente » en date du 27 juin 2018, mais considérant que l'acquéreur potentiel n'a pas pu mener à bien son projet d'acquisition.

- le terrain situé au 22 impasse Léon Oddos, sur la parcelle cadastrée AB507, ayant fait l'objet d'une « promesse de vente » en date du 07 juin 2019, puis d'un avenant à cette promesse de vente daté du 02 mars 2020, mais considérant que l'acquéreur potentiel n'a pas pu mener à bien son projet d'acquisition.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de France Domaine n° 2021-38281-22207 en date du 8 avril 2021.

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Noyarey de vendre le bien communal, composé d'un terrain nu de 250 m², libre de toute occupation, situé au 22 impasse Léon Oddos à Noyarey (38360), correspondant à la parcelle cadastrée AB507 et n'ayant à ce jour pas été vendu suite aux renoncements successifs de deux acquéreurs potentiels.

CONSIDÉRANT que le bien dépend du domaine privé communal, que depuis leur acquisition ils n'ont jamais été ouverts à l'usage du public, ni affectés à un service public avec des

aménagements indispensables à l'exécution de ces missions et qu'en conséquence, la présente vente n'a pas à être précédée de la constatation de leur désaffectation et de leur déclassement.

CONSIDÉRANT la Décision Administrative n°2021/006 en date du 16 avril 2021, désignant la société SAS IAD France représentée par Monsieur Clément FAURE, en tant que mandataire de la mise en vente du bien communal précité ;

CONSIDÉRANT la proposition d'un acheteur pour l'acquisition de ce terrain au prix de 111 000 euros ;

PROPOSE :

- d'abroger la délibération n°2022/016 du 28 mars 2022 relative à l'autorisation donnée au Maire pour vendre le terrain situé au 22 Impasse Léon Oddos ;
- de céder le bien communal composé d'un terrain nu de 250 m², libre de toute occupation, situé au 22 impasse Léon Oddos à Noyarey (38360), correspondant à la parcelle cadastrée AB507, au prix de 111 000 € (cent-onze mille euros). Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée incluse, soit un montant hors taxe de quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (92 500,00 €), et un montant de taxe sur la valeur ajoutée s'élevant à dix-huit mille cinq cents euros (18 500,00 €).
- d'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à cette vente et notamment l'acte notarié à passer devant l'étude notariale ACTIMEMORI Notaires Associés à Fontaine.
- de procéder au paiement de la commission due à la société « IAD France », représentée par M. Clément FAURE, agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau IAD France, d'un montant de 5 000 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ABROGE la délibération n°2022/016 du 28 mars 2022 relative à l'autorisation donnée au Maire pour vendre le terrain situé au 22 Impasse Léon Oddos ;

CEDE le bien communal composé d'un terrain nu de 250 m², libre de toute occupation, situé au 22 impasse Léon Oddos à Noyarey (38360), correspondant à la parcelle cadastrée AB507, au prix de 111 000 € (cent-onze mille euros). Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée incluse, soit un montant hors taxe de quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (92 500,00 €), et un montant de taxe sur la valeur ajoutée s'élevant à dix-huit mille cinq cents euros (18 500,00 €) ;

HABILITE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette vente et notamment l'acte notarié à passer devant l'étude notariale ACTIMEMORI Notaires Associés à Fontaine ;

DONNE SON ACCORD pour procéder au paiement de la commission due à la société « IAD France », représentée par M. Clément FAURE, agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau IAD France, d'un montant de 5 000 € TTC.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 16/06/2022

Reçu en préfecture le : 16/06/2022

Exécutoire le : 16/06/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 15/06/2022

Le Maire
Nelly JANIN QUÉRCIA

